

Collectif Nantais

le 16 Janvier 1978

R. Robert qui nous gêne, c'est que le contenu de votre texte n'est pas exact. Il est préférable de ne pas risquer une mise au point de l'evêché ou du Secrétariat de l'épiscopat. Nous vous joignons un autre texte. Vous déciderez.

Si vous réussissez à faire passer un article, nous aimerais le savoir car beaucoup de journaux refusent. Un de nos correspondants a dû recourir au communiqué : "Mr. X nous communique..."

Nous essayons toujours de tenir compte du fait que les autorités civiles et l'opinion publique sont, à priori, favorables aux autorités ecclésiastiques et défavorables à notre égard. Les députés et sénateurs

Merci pour votre lettre nous tenant au courant de vos projets. Bien entendu, nous en avons parlé lors de notre réunion de samedi.

- Nous vous joignons la dernière lettre de Mgr Etchegaray. Nous avons obtenu rapidement ce que nous voulions : que la responsabilité de la rupture incombe à l'épiscopat et non à nous.

- Dans notre prochain courrier, qui devrait être expédié le 25, nous demandons aux groupes un peu organisés d'aller en groupe voir l'évêque du lieu pour dénoncer cette attitude et la solution proposée. Cette rencontre pouvant être "forcée" et déboucher sur un communiqué dans la presse.

- Nous récrivons à Mme Veil. C'est également l'avis du groupe de l'Arbresle avec qui nous travaillons.

Il est évident que nous ne prenons pas le problème par le même bout que vous. Nous disons "Oui à une Ass ; 1901 si cela peut nous servir". Les renseignements obtenus, tant près du sénateur consulté - que près de l'Arbresle - que près d'un prêtre "bien placé" ne sont très positifs. La question de droit est celle-ci : "L'épiscopat est-il le représentant autorisé de ceux et celles qui ont quitté le ministère ecclésial ?" Si la réponse, en droit, est oui, Ass 1901 ou pas nous ne pourrons avoir aucun représentant. D'après ce que nous savons, les services du ministère n'ont pas répondu à cette question. Ceci explique peut-être aussi le silence de Mme Veil, sans parler de la pression des autorités religieuses..

Nous vous joignons la photocopie de la réponse de Mme Veil sur le rôle de la commission prévue à l'art. 1 par 2.

Il s'agirait plutôt de la participation au conseil d'administration prévu à l'art. 8. Encore faut-il tenir compte du fait que les représentants de l'épiscopat seront largement majoritaires... L'idéal serait sans doute d'obtenir des dispositions favorables dans les décrets d'application. Ces dispositions s'imposeraient aux représentants de l'épiscopat, même majoritaires.

- Il nous semble que seule une loi - et non un décret - peut changer une loi... donc le Parlement. Quelle sera l'Assemblée en Mars prochain ? Une Assemblée de gauche déciderait-elle l'intégration au R.G. au nom de la généralisation de la S.S. ??? Même la gauche tiendra compte de l'épiscopat plus que de nous. Le poids n'est pas le même...

- La réponse de Mgr Etchegaray et des autres évêques ne peut laisser aucune illusion : il n'y aura pas de rachat de cotisations en notre faveur au R.G.... à supposer que ce rachat soit possible. Or il ne l'est que pour quelques uns (unes)

- Tout à fait d'accord pour un article dans la presse. C'est extrêmement important : cela gêne les autorités et, en même temps, permet de faire connaître notre action à pas mal de gens (ne pas oublier de mentionner une adresse )

Ce qui nous gêne, c'est que le contenu de votre texte n'est pas très exact. Il est préférable de ne pas risquer une mise au point de l'évêché ou du Sécrétariat de l'épiscopat. Nous vous joignons un autre texte. Vous déciderez.

Si vous réussissez à faire passer un article, nous aimerais le savoir car beaucoup de journaux refusent. Un de nos correspondants a dû recourir au communiqué : "Mr. X nous communique..."

Nous essayons toujours de tenir compte du fait que les autorités civiles et l'opinion publique sont, à priori, favorables aux autorités ecclésiastiques et défavorables à notre égard. Les députés et sénateurs, de droite ou de gauche sont très prudents : ils disent - avec raison d'ailleurs : "C'est une affaire entre vous et vos autorités religieuses..." Ces autorités ont décidé de nous ignorer - et pas seulement nous semble-t-il - pour que nous disparaissions.

- Si vous le voulez bien, attendez nos prochains papiers. Ils vous donneront peut-être quelques éléments supplémentaires.

- Dans nos prochains papiers courant le 25, nous vous disons que nous n'obtenons pas de résultats dans les 3 mois qui viennent nous vous laisseront la direction de l'action. Ce sera largement avant Juillet 79. L'important, ce n'est pas nous mais le résultat. Si vous pouvez l'obtenir ce sera très bien.

- Nos remarques vous paraîtront peut-être très négative. Nous espérons cependant qu'elles seront utiles. Si vous souhaitez une réponse contre, nous sommes tout à fait d'accord.

Bon courage pour continuer l'action et notre amitié à tout le groupe. L'arbresle - que près d'un prêtre "bien placé" ne sont très positifs. La question de droit est celle-ci : "L'épiscopat est-il le représentant autorisé de ceux et celles qui ont quitté le ministère ecclésiel ?" Si la réponse, en droit est oui, Ass 1901 ou pas nous ne pourrons avoir aucun représentant. D'après ce que nous savons, les services du ministère n'ont pas répondu à cette question. Ceci explique peut-être aussi la silence de Mme Veil, sans parler de la pression des autorités religieuses..

Nous vous joignons la photocopie de la réponse de Mme Veil sur le rôle de la commission prévue à l'art. 1 par 2.

Il s'agirait plutôt de la participation au conseil d'administration prévu à l'art. Encore faut-il tenir compte du fait que les représentants de l'épiscopat seront largement majoritaires... L'idéal serait sans doute d'obtenir des dispositions favorables dans les décrets d'application. Ces dispositions s'imposeraient aux représentants de l'épiscopat, même majoritaires.

- Il nous semble que seule une loi - et non un décret - peut changer une loi... donc le Parlement. Quelle sera l'Assemblée en 1981 prochain ? Une Assemblée de gauche déciderait-elle l'interdiction au R.G. au nom de la capitalisation de la S.E. ?? Tandis la gauche tiendra compte de l'épiscopat plus que de nous. Le mal n'est pas le mal...

- La réponse de M. Michelinay et des autres députés ne peut laisser aucune illusion : il n'y aura pas de rachat de cotisations en notre faveur au R.G... à supposer que ce rachat soit possible. Si il n'est pas pour quelques uns (unes)

- Tout à fait d'accord pour un article dans la presse. C'est extrêmement important : cela gêne les autorités et, en même temps, permet de faire connaître notre action à pas mal de gens (on ne cultive pas mentionner une adresse !)